

Tourisme

L'OMT continuera de soutenir la Tunisie

Taleb Refai, Secrétaire général de l'OMT qui effectue, actuellement une visite de travail, en Tunisie a déclaré au cours d'un point de presse tenu avant hier au siège du ministère du Tourisme que l'OMT continuera à apporter son soutien à la Tunisie afin de sauver la saison touristique et renforcer la croissance au niveau de l'industrie du tourisme. « Notre présence ici est un message clair au reste du monde. Il faut que la Tunisie reste une grande destination touristique et continue à accueillir des touristes. Nous sommes confiants d'autant plus que ce pays a bien réussi sa transition démocratique. Les affaires vont prospérer et cela va permettre de renforcer la croissance du tourisme. Nous nous attendons à ce que les perspectives sur le court terme soient meilleures que ce qu'elles étaient. La Tunisie est capable de dépasser cette période difficile »

M.Refaï a annoncé que l'OMT prêterait son concours à la tenue dans les mois à venir de trois grands événements destinés à relancer l'activité touristique en Tunisie. Le plus important consiste en l'organisation d'un forum mondial du tourisme qui rassemblera à Madrid des professionnels du secteur de toutes les régions du monde pour débattre de l'évolution du tourisme. La Tunisie sera présente aussi à Dubaï lors du prochain salon du tourisme, une manière de mieux promouvoir son produit qui est appelé à se diversifier » En plus du balnéaire, le Secrétaire général de l'OMT a suggéré de mettre l'accent sur la promotion du tourisme culturel surtout que la Tunisie dispose de 40 mille sites archéologiques pour diversifier les produits offerts aux visiteurs. La Tunisie a de grands atouts en matière de tourisme de bien être. Elle est appelée à les proposer aux touristes. Quand il s'agit de faire des prévisions, a-t-il ajouté, il ne convient pas de regarder dans le rétroviseur, mais plutôt, peaufiner un plan de sauvetage afin d'atteindre les 6000000 de touristes escomptés, un chiffre, encore en deçà des 7,5 millions réalisés avant 2010. Il faudrait positiver pour 2015 assurant dans ce contexte que le secteur touristique va connaître beaucoup de succès en Tunisie qui abritera en nombre prochain un grand forum sur la communication et le tourisme avec le concours du CNN.

La Route des Phéniciens

Un grand événement qui est encore à



l'étude, consiste à intégrer la Tunisie en tant qu'escale de croisière dans le projet cher à la CEE, la « Route des Phéniciens » qui regroupera 18 pays a précisé M Refai « Cette Route dit-il est la connexion des grandes routes maritimes empruntées, depuis le XIIe siècle av. J.-C., par les Phéniciens comme voies de communication, commerciales et culturelles, en Méditerranée. Ces routes sont devenues une partie intégrante et fondamentale de la culture méditerranéenne et aujourd'hui les Phéniciens représentent un modèle d'interculturalité sur lequel se base un "Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe", qui traverse les pays de 3 continents et plus de 80 villes d'origine phénicienne. Les objectifs principaux de cet Itinéraire sont de promouvoir la culture méditerranéenne et de renforcer, entre les pays de la Méditerranée, les liens historiques et socioculturels que les Phéniciens ont tissés longeant les routes maritimes suivies et des sites et comptoirs fondés en Méditerranée. Les villes jadis Phéniciennes deviennent ainsi les étapes d'un voyage tout autour de la Méditerranée,

durant lequel s'échangent objets, connaissances et expériences. Pour ce faire, la Route des Phéniciens développe un réseau de sites archéologiques, ethno-anthropologiques, culturels et naturels et active un réseau d'échanges culturels entre les peuples et pays d'une Méditerranée qui témoigne, encore aujourd'hui, de ses civilisations antiques, nous démontrant comment le passé peut nous aider à comprendre notre futur.

La ministre du tourisme, déterminée à sauver la saison !

La ministre du tourisme Salma Rekiq Elloumi a souligné que la régression des indicateurs touristiques, peut être rattrapée grâce au renforcement de la stratégie de communication. « Pour le moment, nous ne pouvons pas nous prononcer. Les prévisions sont encourageantes sur les marchés émetteurs traditionnels. Aucune interdiction de visite n'a été enregistrée sur les marchés français, britannique et italien. Je ne suis ni optimiste ni pessimiste mais déterminée avec les professionnels à réussir la sai-

son. Nous sommes prêts à accueillir les touristes. Il ne faut plus regarder en arrière. Il faut avancer pour booster la destination. Le nombre des réservations annulées est sans commune mesure l'ampleur de l'attaque » A propos de l'open sky, la ministre s'est dite favorable à l'ouverture du ciel notamment des zones de Tozeur, Enfidha et Tabarka. On doit aussi miser sur le marché intérieur. Nous devons donc conjuguer tous nos efforts pour un nouveau plan de communication et la mise en place d'une stratégie de promotion agressive pour transmettre l'image réelle de la Tunisie nouvelle » Le marché algérien est porteur pour la Tunisie mais est, hélas, handicapé par le contrôle hermétique du change en Algérie, un problème auquel la ministre envisage de trouver une solution auprès des autorités algériennes. Tout comme la chute continue du rouble qui handicape depuis quelque temps le marché russe et qui est suivie avec beaucoup d'attention par les services du ministère.

Kamel BOUAOUINA

« Celui qui contrôle l'argent de la nation contrôle la nation »
Thomas JEFFERSON

169 millions d'euros

L'Union Européenne a alloué à la Tunisie en 2014 une enveloppe de 169 millions d'euros dans le cadre de l'Instrument Européen pour le Voisinage (IEV) dont 100 millions d'euros au titre de la relance économique.

Bourse

Un fléchissement de 0.28%

• SOMOCER le dynamo de la bourse de Tunis

La Bourse de Tunis a clôturé la séance d'hier dans le rouge enregistrant une perte de 0,28%. Idem pour l'indice des 20, l'indice des valeurs les plus liquides qui a clôturé la journée avec une baisse de 0,34%.

Avec 29 valeurs à la baisse, 24 titres dans le vert et 9 valeurs inchangées, le volume des échanges n'a pas dépassé les 2,40 MDT pour 62 valeurs cotées. Un retour au rouge après pas moins de trois séances boursières dans le vert.

Les plus fortes hausses des cours de la journée profitaient aux titres SALIM, ICF, UBCE, BL et TLNET. Le titre SOMOCER poursuit sa performance boursière en accaparant le plus important des échanges en quantité et en valeur avec 159 458 titres négociés d'une capitalisation boursière de 482463 Dt.

Côté baisse, les titres MAG, STEQ, TINV, XABYT et MPBS sont les valeurs qui ont enregistré la plus forte baisse des cours.

YGA

Marché des actions Séance 31/03/2015				
Hausse : 24		Baisse : 29		
Valeurs cotées		62/77		
Quantité en titres		381 923		
Capitaux		2 407 255 DT		
Plus fortes hausses				
Valeur	Cours	Variation	Titres	
SALIM	21.08	5.93%	70	
ICF	34.58	4.47%	1	
UBCE	26.00	2.97%	2	
BL	1.79	2.87%	-	
TLNET	4.90	2.08%	16 103	
Plus fortes baisses				
Valeur	Cours	Variation	Titres	
MAG	26.84	-5.982%	750	
STEQ	7.14	-4.42%	-	
TINV	12.1	-2.97%	-	
XABYT	8.27	-2.93%	121	
MPBS	7.10	-2.33%	1101	

Tribune

Le Pacte Fondamental de 1857 / Accord de libre-échange avec l'Europe 2014 : Quels parallèles ?

Par Ezzeddine BEN HAMIDA



Le Pacte Fondamental du mercredi 9 septembre 1857 imposé par l'Angleterre et la France à Mhamed Bey était la fondation, le terreau, le processus qui ont mené 24 ans plus tard au Traité du Bardo du 12 mai 1881. C'était la mise sous-tutelle de l'économie tunisienne ; il a fait volet en éclats notre souveraineté nationale. L'Accord de libre-échange complet et approfondi (l'ALECA) serait-il ce Pacte qui nous obligerait dans quelques années à faire plus de concessions au profit de la machine européenne, un rouleau juridico-bureaucratique qui écrase tout ce qui serait sur son passage ? In fine risquerions-nous une autre occupation cette fois-ci de la part de nos voisins du nord, de la communauté internationale, comme on dit ? Telle est la problématique que nous proposons d'examiner aujourd'hui. Nous nous attarderons donc pas sur les Modèles calculables d'équilibre général (MCEG). Nous renvoyons le lecteur à nos précédentes publications sur ce chapitre. D'autres contributions viendront enrichir ce thème très prochainement.

Le Pacte Fondamental de quoi parle-t-on ?

Le Pacte Fondamental du mercredi 9 septembre 1957 imposé par l'Angleterre et la France à Mhamed Bey a été, comme nous venons de le souligner, le processus qui a mené 24 ans plus tard au Traité du Bardo du 12 mai 1881. L'ALECA serait-elle ce « Pacte Fondamental » qui dicterait une nouvelle forme d'occupation, un néocolonialisme économique ? Force est de constater que le parallèle entre les deux projets est envisageable ; en effet, la démarche pourrait être la même car la conjoncture est identique, comparable. Aussi, entre la proposition européenne et le Pacte de 1857 beaucoup de volets, de chapitre et de demandes sont étrangement concordants, concomitants.

Pour la clarté des propos, il est donc nécessaire de commencer par rappeler les caractéristiques du pacte Fondamental pour ensuite en établir le parallèle avec l'Accord de libre-échange complet et approfondi. Ainsi, le lecteur identifiera les points communs pour comprendre aisément les dangers qui guettent sournoisement notre pays. Mhamed Bey (1811 – 1859) avait ordonné en juillet 1857 l'exécution de Batto Dfez, un juif qui avait insulté un cocher et moqué religion musulmane. Cette exécution avait provoqué une levée de boucliers des chancelleries européennes. Une flotte française surarmée débarque en août à la Goulette ; l'Amiral commandant cette flotte et l'ambassadeur de France ordonnent au souverain d'entreprendre sans tarder les réformes de son royaume. Sur le même ton et avec le même élan de solidarité entre occidentaux, Richard Wood le consul d'Angleterre, ordonne au Bey le même message.

Le Bey pour sauver son trône a cédé face aux exigences européennes. Il ordonne à son secrétaire Ibn Abi Dhiab de rédiger à partir de ces diktats une « déclaration de droits » en onze points qui a pris le nom de « Pacte Fondamental » :
- Les articles portent sur :
- La sécurité des personnes et des biens (art.1) ;
- L'égalité de traitement en matière fiscale (art.2) ;
- L'égalité de traitement en justice entre musulmans et non musulmans (art.3)
- Le respect de la pratique religieuse des non musulmans (art.4)
- La réglementation et la limitation du service militaire (art.5)
- L'association d'un représentant des non musulmans à toutes juridictions jugeant au non musulmans (art.6)
- L'institution d'un tribunal de commerce avec participation

des étrangers selon des accords à conclure (art.7)
- L'égalité de tous les sujets dans les affaires coutumières ou légales (art.8)
- La liberté du commerce (art.9)
- La liberté pour tout étranger de pratiquer tout métier à condition de respecter les lois du pays (art.10)
- La liberté pour tout étranger s'installant dans le pays de posséder tous fonds de maison, verger, terrain à condition de respecter les lois en vigueur (art.11)
Autant dire qu'il ne manquait plus que l'occupation militaire. Un tel dispositif avait pulvérisé –gazéifié– l'économie tunisienne et sonné le glas de notre souveraineté nationale. Ainsi, pour reprendre les termes de Bismarck qui encourageait la France à occuper la Tunisie pour la détourner de l'Alsace-Lorraine : « la poire tunisienne est mûre et il est temps pour vous de la cueillir ». La poire mûrie a été cueillie le 12 mai 1881.

L'ALECA :

Michaela Dodini, vice-ambassadrice de l'UE à la Délégation de Tunis, responsable de la section commerciale, avait déroulé lors d'une table ronde organisée, samedi 13 décembre 2014 à la Bibliothèque Nationale de Tunis, les objectifs et particulièrement les attentes de l'UE de l'Aleca qui se résumait grosso modo comme suit :
- L'accès aux marchés des biens et services sans entrave, au même titre que les investisseurs locaux.
- L'accès des entreprises étrangères à la propriété des biens immobiliers.
- L'amélioration du niveau et des mécanismes de protection des investisseurs.
- Le règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) ne devrait plus relever des tribunaux locaux. Il faudrait conclure des traités spécifiques pour mieux garantir la

La synthèse :			
	Pacte Fondamental de 1857	ALECA	Observations
Commerce	La liberté du commerce (art.9)	L'accès aux marchés des biens et services sans entrave, au même titre que les investisseurs locaux.	L'Aleca est plus précise et plus exigeante. En clair, suppression totale des tarifs douaniers.
Justice	L'institution d'un tribunal de commerce avec participation des étrangers selon des accords à conclure (art.7)	Le règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) ne devrait plus relever des tribunaux locaux.	L'Aleca va plus loin que l'article 7 : Les différends ne devraient relever des tribunaux locaux.
Propriété	La liberté pour tout étranger d'installer dans le pays de posséder tous fonds de maison, verger, terrain à condition de respecter les lois en vigueur (art.11)	L'accès des entreprises étrangères à la propriété des biens immobiliers.	Idem
Circulation des personnes	La liberté pour tout étranger de pratiquer tout métier à condition de respecter les lois du pays (art.10)		Déjà dans la pratique et sans la réciprocité pour les Tunisiens.

protection des investissements. « La Commission européenne est déterminée à renforcer l'équilibre entre le droit des états à réglementer dans l'intérêt de la société, et la nécessité de protéger les investisseurs. » a-t-elle précisé.
- L'alignement de la réglementation économique tunisienne sur les règles de la législation européenne.
- L'adoption de la législation communautaire dans les domaines tels la propriété intellectuelle, la politique de la concurrence, mais aussi les normes et les standards techniques, les mesures sanitaires et phytosanitaires.
- Mme Michaela Dodini avait insisté avec force dans son exposé sur le fait que : « le rapprochement réglementaire permettra aussi aux investisseurs européens de retrouver en Tunisie un climat d'affaires et des règles d'investissements comparables ou proches de celles en vigueur à l'UE, ce qui devra les encourager à investir davantage. »
Ainsi nous constatons les dangers de la proposition européenne. Les intentions de nos voisins du nord sont pernicieuses, aux portées funestes et nocives. Il faudrait donc s'en préserver ! D'ailleurs, l'accord

signé en juillet 1995 dans le cadre du processus de Barcelone pour la création d'une zone de libre-échange méditerranéenne n'a pas contribué au développement économique de la Tunisie : il a coûté, d'après le président de l'Institut tunisien des études stratégiques (ITES), « (...) une perte annuelle à la Tunisie l'équivalent de 3% du PIB. Ce taux de 3% est un manque à gagner en ressources fiscales en termes d'importations tunisiennes des produits provenant de l'Union européenne. Entre 1996 et 2010, les pertes en ressources fiscales causées par l'application de cet accord sont estimées entre 18 et 24 milliards de dinars. »
Dans notre prochaine contribution nous reviendrons sur ce sujet munis de quelques pistes et propositions pour tenter de préserver nos intérêts. La véritable problématique serait quelles stratégies de développement et comment se servir du libre-échange pour s'insérer judicieusement dans le commerce international. La proposition européenne sert uniquement les intérêts européens. Croire aux bonnes intentions de l'UE relèverait beaucoup plus de la corruption institutionnalisée plutôt que de la naïveté.

Infos sociétés

PLTU SICAF : Une nette amélioration du résultat net

Les états financiers de la Société «Placements de Tunisie - SICAF» pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, font apparaître un total du bilan de 16.106.592 dinars et un bénéfice net de 2.460.370. Dinars. Les immobilisations financières s'élevaient, au 31 Décembre 2014 à 9.241.154 Dinars contre 9.452.337 Dinars en 2013. La société a dégagé une trésorerie positive estimée à 47 860 Dinars.

SPDIT: Un résultat bénéficiaire de 15023 D

Les états financiers de la Société de placement et de développement industriel et touristique (SPDIT) font ressortir un total net de bilan de 53 103 201 D et un résultat bénéficiaire de 15 023 400 D. la société a réalisé en 2014 un total produits d'exploitation estimé à 17 127 416 dinars. Cela dit SPDIT a dégagé une trésorerie négative de 59 759 dinars.

Clôture de l'Emprunt Obligatoire « HL 2015-1 »

L'intermédiaire en bourse -MAC SA- porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligatoire «HL 2015-1» de 20 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 DT, ouvertes au public le 12 mars 2015, ont été clôturées le 19 mars 2015, pour un montant de 30 000 000 DT.

BT : Un prêt de la BERD de 30 millions d'euros pour soutenir les microcrédits

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) accorde un prêt de 30 millions d'euros à la Banque de Tunisie, première banque tunisienne par sa capitalisation boursière, pour une rétrocession à des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) en Tunisie. La ligne de crédit de la BERD apportera aux MPME un financement à long terme dont elles ont grand besoin, aidant ainsi à renforcer et à développer un secteur fondamental pour l'économie et la création d'opportunités d'emploi en Tunisie.

Taux de change indicatif de la BCT pour les opérations en compte DU 31/03/2015

MONNAIE	SIGLE	UNITE	ACHAT	VENTE
DINAR ALGERIEN	DZD	10	0,2003	0,2007
RYAL SAOUDIEN	SAR	10	5,1958	5,2062
DOLLAR CANADIEN	CAD	1	1,5326	1,5356
COURONNE DANOISE	DKK	100	28,0903	28,1464
DOLLAR DES USA	USD	1	1,9492	1,9530
LIVRE STERLING	GBP	1	2,8812	2,8869
YEN JAPONAIS	JPY	1000	16,2142	16,2467
DIRHAM MAROCAIN	MAD	10	1,9611	1,9650
COURONNE NORVEGIENNE	NOK	100	24,1195	24,1678
COURONNE SUEDOISE	SEK	100	2,2579	2,2624
FRANC SUISSE	CHF	100	20,0246	20,0647
DINAR KOWEITTIEN	KWD	1	6,4995	6,5125
DIRHAM DES EAU	AED	10	5,3070	5,3176
EURO	EUR	1	2,0983	2,1025
DINAR LIBYEN	LYD	1	1,3978	1,4006
OUGUYA MAURITANIEN	MRO	100	0,6155	0,6168
DINAR DE BAHRÉIN	BHD	1	5,1700	5,1803
RYAL QUATARI	QAR	10	5,3528	5,3635

(BCT)